



N°DEL2025-77

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, treize novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (28)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER, M. Yves LOUBES donne procuration à M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (7)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (3)

DEL2025-77 Approbation de la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France

Rapporteur : Monsieur Eric BEGUIN

Fruit d'une longue histoire et aujourd'hui première entreprise de France, l'artisanat est une composante essentielle de l'économie nationale, régionale, mais surtout locale.

Il constitue un vecteur privilégié de développement durable, d'aménagement équilibré du territoire, permettant aux communes de maintenir des services aux populations ainsi qu'une capacité d'attractivité, d'accueil et de fixation de la population. Tourné vers l'avenir, ce secteur économique à part entière recèle des potentiels de développement et d'innovation considérables.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat – CMA – est un établissement consulaire représentant les intérêts généraux des artisans. Elle est administrée par des artisans élus par leurs pairs.

La CMA, forte de son expertise dans l'accompagnement des entreprises artisanales et la formation aux métiers de l'artisanat, apparaît comme un acteur incontournable du développement économique local. Elle accompagne les candidat-e-s créateurs d'activités artisanales, les artisans, leurs collaborateurs et les apprentis tout au long de leur carrière professionnelle.

Les conditions de mise en œuvre du partenariat pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2025 s'articulent autour de 4 axes :

- Organisation d'une permanence décentralisée de la CMA Hauts-de-France au sein de la CCLO
- Visites d'entreprises
- Promouvoir le dispositif des labels qualité
- Actions de communication, réunions d'information, évènements, ...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, et notamment la compétence développement économique,

Considérant le partenariat mis en place depuis plusieurs années entre la CMA Hauts-de-France et la CCLO, et la volonté commune de poursuivre leur soutien aux artisans et notamment pour les accompagner à la création, la reprise ou le développement de leurs activités,

Considérant le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération qui prévoit le financement suivant :

L'ensemble des coûts annuels comprend notamment les salaires et charges, frais de déplacement et de structure, autres frais et est évalué à : 12 750 euros annuels.

Le prorata temporis est appliqué sur la première année qui a débuté au 1^{er} octobre 2024 soit : 3 187,50 €.

Le financement sera réparti de la façon suivante :

	2024	2025	TOTAL convention
CMA Hauts-de-France (50 %)	1 593,75 €	6 375,00 €	7 968,75 €
CCLO (50 %)	1 593,75 €	6 375,00 €	7 968,75 €

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l’unanimité :

- **Approuvé** la signature de la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l’Artisanat des Hauts-de-France annexée à la présente délibération,
- **Approuvé** le tableau de financement suivant :

	2024	2025	TOTAL convention
CMA Hauts-de-France (50 %)	1 593,75 €	6 375,00 €	7 968,75 €
CCLO (50 %)	1 593,75 €	6 375,00 €	7 968,75 €

- **Dit** que les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrits au budget pour l’année 2025,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à la signer ainsi que tous les documents afférents.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	28
Nombres de suffrages exprimés :	35
Pour :	35 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	6 novembre 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

